

**Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA)**  
Collège Jacques Monod – Lettre d'information aux parents  
Lundi 11 mai 2020

**Qu'est ce que le BIA ?**

Le BIA est un brevet national délivré conjointement par les ministères de l'éducation nationale, de l'équipement et des transports. C'est un examen de niveau reconnu, de difficulté comparable à celle du brevet théorique de pilote privé (PPL) et qui sanctionne une culture générale dans le domaine de l'aéronautique et de l'espace. On peut le passer dès l'âge de 13 ans, même si pour cet âge, il paraît très difficile.

Le BIA sanctionne un niveau de connaissances reconnu qui va faciliter le cursus de son détenteur :

- Bonus d'orientation lors du passage en seconde pour les collégiens
- Enrichissement du Curriculum Vitae à destination des filières aéronautiques civiles ou militaires (pilote, contrôleur, ingénieur, technicien, mécanicien aéronautiques, hôtesse/steward...)
- Bourses de la Fédération Française Aéronautique pour une formation de pilote (ulm, planeur ou avion)

**Quel est le programme du BIA ?**

Les connaissances nécessaires pour passer le BIA sont réparties en 5 modules + 1 module d'Anglais facultatif.

- Etude des aéronefs et des engins spatiaux
- Aérodynamique, aérostatique et principes du vol
- Météorologie et aérologie
- Navigation, Règlementation, Sécurité des vols
- Histoire et culture de l'aéronautique et du spatial
- Anglais (facultatif)

**Qui peut suivre la formation ?**

15 élèves en fin de 4<sup>ème</sup> seront sélectionnés parmi la liste des candidats après examen des candidatures par la commission de sélection composée des formateurs et d'un membre de la direction de l'établissement.

**Quand, où et comment se fait l'enseignement ?**

La formation est dispensée au collège dès le début de la 3<sup>ème</sup> à raison de 2h00 (2x 1h00) par semaine entre 13h15 et 14h10 jusqu'à la présentation de l'examen fin mai. Elle est à la fois théorique et pratique.

M. BENHAM et M. KALFOUN assurent chacun une heure de formation dans leur salle respective.

Une formation pratique sur simulateur de vol en salle B12 sera dispensée sur ces mêmes horaires.

**Combien ça coûte ?**

Les cours théoriques et la pratique sur simulateur de vol au collège sont gratuits.

Une participation financière de 100€ pourra être demandée dans le cadre des vols de découverte. Voir page suivante.

**En quoi consiste l'examen ?**

L'examen dure 2h30 et se déroule durant la 2e quinzaine de mai (date non encore définie). Il comporte 100 questions sous forme de QCM (20 dans chacun des 5 modules obligatoires).

Le candidat peut s'inscrire à l'option facultative d'anglais d'une durée de 30 minutes. Les points supérieurs à 10 sur 20 à l'épreuve facultative seront ajoutés au résultat des épreuves obligatoires.

Le diplôme est délivré aux candidats qui ont obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20.

**Comment s'inscrire ?**

La demande d'inscription (Fiche de candidature à imprimer dûment complétée + photocopie du dernier bulletin scolaire) devra être adressée au collège à l'attention de M. KALFOUN avant le **vendredi 12 juin, date limite de dépôt.**

La commission de sélection examinera les candidatures sur la base des critères suivants : résultats scolaires (matières scientifiques et Anglais), motivation, assiduité, ponctualité, comportement.

Les candidats retenus seront informés par les formateurs après la réunion de la commission.

**Attention** : Il est fortement recommandé aux élèves de ne choisir qu'une seule option en 3ème. Un choix supplémentaire ne pourra être garanti compte tenu de contraintes liées aux emplois du temps.

## **Vols de découverte ? Année scolaire 2020-2021**

### **COMPTE TENU DE LA SITUATION SANITAIRE ACTUELLE, NOUS NE SAVONS PAS SI CES VOLS SERONT POSSIBLES.**

Deux mercredi après-midi pourraient être consacrés à des vols réels à partir de l'aérodrome d'Aix les Milles. Chaque élève effectuerait 2 vols de découverte d'une vingtaine de minutes dont un vol en place pilote sous la supervision d'un instructeur de vol, ceci afin de mettre en application pratique les connaissances acquises.

Le coût des vols de découverte (hors transport vers l'aérodrome) s'élève à 3000€.

- 1500€ sont pris en charge par la Fédération Française Aéronautique
- 1500€ sont à la charge des familles soit une participation financière de 100€ par élève à payer par chèque libellé à l'ordre du collègue Monod.

Dès lors que la situation sanitaire évoluerait favorablement et que ces vols deviendraient possibles, chaque famille devra s'acquitter d'une participation financière de 100€ par enfant inscrit.

### **Qui assure les déplacements ?**

Les 2 vols de découverte seront organisés sur la base d'Aix les Milles sur 2 mercredi après midi.

Tout transport d'élève (pour les vols, sur le centre d'examen du BIA dans le département...) sera organisé par les parents.